

Commune de LE QUILLIO

Réunion du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 30 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire.

Présents : M. HAMON, LE POTTIER, LE POTIER, EVANO, COJAN, TILLY, BURLOT TAILLARD, MMES., PERSEHAYE, JEHANNO, LE BOUDEC, HAMON.

Absents : Mme LEBON Christine

Monsieur EVANO Jacques a été nommé secrétaire.

Ouverture de la séance à 20h30.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018 est adopté.

1. Subventions aux associations 2019

Monsieur le Maire expose aux conseillers les demandes de subventions déposées en Mairie avant le 30 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **décide de** :

- **VOTER** les subventions pour l'année 2019 selon le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AC d'Algérie Le Quillio	200
Alcool Assistance (La Croix d'Or) LOUDEAC	50
La Croix Rouge	50
Association des paralysés de France	50
Cyclo Club Uzel	50
Association Sportive Uzel/Merléac	100
Les Restos du Cœur	150
Comice Agricole UZEL	350
USO (Foot Le Quillio/ST Thélo)	400
APEL Ecole Notre Dame Saint-Anne (Sorties pédago)	2000
Club de l'Amitié	200
Société de chasse Saint-Maurice Le Quillio	200
France ADOT 22	50
Amicale des Pompiers Uzel	100
Amicale des Pompiers de Guerlédan	100

Association Saint-Maurice	200
Association Les Mystics	50
Association entretien de la Butte-Rouge	30
Association Sportive Basket Uzel	50
Société Hypique rural	20
Association des jeunes agriculteurs de l'inter canton Mur-Uzel	200
Foyer des Jeunes de Saint-Thélo	200
Foyer socio-éducatif du Collège Paul Eluard	370
Chambre des Métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor	150
TOTAL	5 320 €

Soit **5 320 €** qui seront inscrits au Budget Primitif 2019 au compte 6574.

- **CONFIRMER** le renouvellement de l'adhésion de la commune aux Communes du Patrimoine Rural de Bretagne. Cette adhésion s'élève à 840 € soit 1.50 € par habitant. Ce montant sera inscrit au compte 6281 au budget 2019.
- **VOTER** une participation de 12 500 € pour l'OGEC Notre Dame Sainte Anne dans le cadre du Contrat simple pour les frais de fonctionnement des écoles.

2. Eglise : Point sur les travaux

Monsieur le Maire présente l'avancée des travaux de restauration du Chœur et Mobilier de l'Eglise.

a. Peintures murales

Suite à la découverte de peintures murales du 15^{ème} siècle derrière le retable, des prélèvements ont été réalisés dans la Chapelle des Hommes. Il en ressort que seulement un pan de mur est recouvert de peintures de manière conséquente. Les trois autres pans de mur sont peu recouverts et de moindre qualité.

b. Peintures sur lambris

Tous les lambris ont été déposés.

La charpente n'est pas en trop mauvais état, deux attaques dans les poutres sont à arrêter.

c. Toiles suspendues

Les toiles ont été récupérées pour être restaurées.

Des simulations ont été réalisées quant à leurs implantations dans la nef. Il sera nécessaire de décaler les bancs.

d. Le retable

Le retable est chez l'artisan Coréum.

Nous sommes dans l'attente des résultats de la visite des inspecteurs généraux du patrimoine de la DRAC. Il pourrait se tenir une réflexion avec des peintures similaires à Neuillac et Merléac.

La prochaine réunion de chantier aura lieu le jeudi 7 février 2019 à 10h à la mairie puis à l'église.

3. Futur lotissement communal

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le projet du futur lotissement communal avance.

Le dépôt du marché public aura lieu le 1^{er} mars maximum pour une ouverture des plis début avril.

La validation des offres sera programmée pour le Conseil Municipal du mois d'avril 2019.

Cela permettra de lancer le marché pour les travaux avant l'été.

4. Questions diverses

a. Finances

- Jeudi 31 janvier aura lieu la commission Finances à 14h en mairie
- Le rendez-vous avec le trésorier est prévu le Mardi 12 février
- Le Vote du Budget sera réalisé le 15 mars à 17h30

b. Inauguration Logements Côtes d'Armor Habitat

Les logements Côtes d'Armor Habitat situés au Hameau des Chênes seront inaugurés le Mardi 5 février à 14h15 en présence du Président de Côtes d'Armor Habitat et de Monsieur le Maire. Un verre de l'amitié sera offert en Mairie.

c. Mutualisation Guerlédan / Saint-Gilles-Vieux-Marché / Saint-Caradec / Le Quillio

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière pour évoquer la mutualisation de matériels techniques entre les 4 communes.

Lors de cette réunion, il a également été proposé de mutualiser des achats en commun (contrats de maintenance, fournitures, etc...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

- **EMETTRE** un avis favorable à la mutualisation de matériels techniques avec les communes de Guerlédan, Saint-Gilles-Vieux-Marché et Saint-Caradec
- **EMETTRE** un avis favorable à la mutualisation des achats communs proposés

d. Contrôle des branchements du réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe les conseillers que depuis deux semaines, la société GHP procède aux contrôles des branchements réseaux. Le retour est positif puisqu'il y a peu de dérèglements constatés pour l'instant.

e. Installation d'une borne incendie à LOHAN

Monsieur le Maire rappelle que l'installation et la maintenance de bornes incendies sur la commune relève de la compétence du maire. Il informe qu'il est nécessaire de réaliser l'installation d'une borne incendie au lieu-dit LOHAN. Cette borne incendie desservirait les habitations ainsi que les exploitations voisines. En effet, dans le cadre du Permis de Construire de la Sarl METHALOHAN pour la construction d'un méthaniseur, il est nécessaire qu'une borne incendie soit à disposition à moins de deux cent mètres des bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

- **VALIDER** l'installation d'une borne incendie au lieu-dit LOHAN sur la voie communale,
- **DEMANDER** un devis à la SAUR,
- **MANDATER** Jacques Le POTIER à la réalisation du suivi du chantier
- **IMPUTER** la dépense en Investissement